

Cher-es Collègues,

Nos trois Organisations Syndicales SNUipp71-FSU, SNUDI-FO71 et la CGT Educ'Action 71 vous informent qu'elles organisent une *Réunion d'Information Syndicale* ouverte à tous les collègues, syndiqués ou non,

le vendredi 24 janvier

de 14h à 17h à Chalon sur Saône,

Maison des syndicats.

L'objet de cette RIS est de débattre sur <u>la réforme des nouveaux rythmes</u> scolaires.

Pour rappel, <u>nos trois syndicats demandent la suspension et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires pour qu'il soit réécrit</u>. C'est du contenu de cette réécriture dont nous voulons débattre avec vous.

Il est primordial que le plus grand nombre s'exprime pour que le débat s'installe enfin!

L'information syndicale, un droit!

En plus du débat sur les rythmes, cette RIS, organisée sur le temps devant élèves, vise à ce que ce Droit Syndical soit enfin reconnu dans notre profession.

Petit rappel: Depuis la parution du décret du 28 mai 1982, les fonctionnaires ont le droit d'assister à des Réunions d'Informations Syndicales sur le temps de service y compris devant élèves.

Or, depuis 2008, ce droit essentiel est gravement attaqué par une simple Note de Service qui préconise "d'éviter de placer ces heures d'informations pendant les heures consacrées à l'enseignement".

Dans les faits, assister à des RIS sur le temps devant élèves, est presque systématiquement interdit aux personnels partout sur le territoire national. Mais pas de fatalité: ce droit à l'information doit être reconquis, le décret de 1982 est toujours en vigueur!

S'inscrire à cette RIS est un acte revendicatif

de reconquête de nos droits syndicaux!

Marche à suivre pour s'inscrire à la RIS du 24 janvier

Vous devez informer individuellement le DASEN, par la voie hiérarchique, de votre participation, au moins 8 jours à l'avance (modèle de lettre en PJ à envoyer avant jeudi soir). Joignez-y le formulaire d'absence dûment complété que votre directeur doit transmettre à l'IEN ainsi que votre invitation à la réunion (modèle en PJ).

Ceci n'est pas une demande, c'est un Droit! L'IEN n'a pas à vous accorder l'autorisation d'absence. Méfiez-vous, l'IEN n'a à vous répondre que s'il y a un refus de l'administration et doit motiver le refus. Auquel cas, prévenez-nous immédiatement par retour de mail sur cette boîte intersyndicale.

Informez-nous immédiatement de votre participation à cette RIS par retour de mail sur cette boîte intersyndicale.

Signez et faites signer la pétition!

Enfin, nous vous rappelons qu'une pétition intersyndicale est actuellement ouverte pour demander une autre réforme des rythmes scolaires.

Pour avoir accès au texte et le signer, cliquez sur le lien ci-dessous:

(lien vers le formulaire)

Vous pourrez consulter les résultats en temps réel de cette pétition en cliquant sur le lien ci-dessous:

(lien vers les résultats)

Salutations syndicales,

A très bientôt!

Pour le SNUipp71-FSU

Marie Larrouy

Pour la CGT EDuc'Action 71 Sandra Gaudillère,

Jean-Michel de Almeida

Pour le SNUDI-FO 71

Catherine Morice.

Philippe Vadot